



Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

**N°6 – FINANCES**

**Budget principal et**

**budgets annexes :**

**vote du budget**

**primitif 2025**

Rapporteur :

M. Etcheverry, adjoint

**EXTRAIT**

***Séance du 28 mars 2025 à 18 heures***

*Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.*

**Présents :**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint (*jusqu'à la délibération n°27*)  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Delphine de Torregrosa, Thomas Ruspil, Pascale Fossecave, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Loïc Jouenne, Bruno Garraialde, Denis Artola, Béatrice Chauffard, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Gaëlle Lapix, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

**Pouvoirs :**

- Jean Luc Casteret, 9<sup>ème</sup> adjoint à M. le Maire
- Guillaume Colas, adjoint à Pello Etcheverry adjoint (*à partir de la délibération n°27*)
- Monique Labattut, conseillère municipale à Charlotte Loubet-Latour conseillère municipale
- Christine Gonzalo, conseillère municipale à Nathalie Morice adjointe
- Valérie Othaburu-Fischer, conseillère municipale à Patricia Arribas-Olano adjointe
- Nicolas Charrier, conseiller municipal à Manuel de Lara conseiller municipal

**Date de la convocation : 21 mars 2025**

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Laurence Ledesma a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

## N°6 – FINANCES

### Budget principal et budgets annexes : vote du budget primitif 2025

M. Etcheverry, adjoint, expose :

#### ⇒ Budget principal :

Le projet de budget primitif 2025 du budget principal de la Commune s'élève à 37,7M€ répartis de la manière suivante :

- 27,7M € en section de fonctionnement
- 10M € en section d'investissement

BUDGET PRINCIPAL en euros	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	25 114 190,00	26 936 212,00	8 310 540,00	6 488 518,00	33 424 730,00	33 424 730,00
Opérations d'ordre	2 572 022,00	750 000,00	1 760 500,00	3 582 522,00	4 332 522,00	4 332 522,00
Opérations de l'exercice (A)	27 686 212,00	27 686 212,00	10 071 040,00	10 071 040,00	37 757 252,00	37 757 252,00
Résultats reportés N-1 (B)						
Restes à réaliser (RAR) (C)						
<b>TOTAL DU BUDGET (A+B+C)</b>	<b>27 686 212,00</b>	<b>27 686 212,00</b>	<b>10 071 040,00</b>	<b>10 071 040,00</b>	<b>37 757 252,00</b>	<b>37 757 252,00</b>

#### ⇒ Budget annexe du camping municipal :

Le projet de budget primitif 2025 du budget annexe du camping municipal s'élève à 742K€ répartis de la manière suivante :

- 584K€ en section d'exploitation
- 158K€ en section d'investissement

BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL en euros HT	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	425 425,00	554 000,00	128 575,00	0,00	554 000,00	554 000,00
Opérations d'ordre	158 075,00	29 500,00	29 500,00	158 075,00	187 575,00	187 575,00
Opérations de l'exercice (A)	583 500,00	583 500,00	158 075,00	158 075,00	741 575,00	741 575,00
Résultats reportés N-1 (B)						
Restes à réaliser (RAR) (C)						
<b>TOTAL DU BUDGET (A+B+C)</b>	<b>583 500,00</b>	<b>583 500,00</b>	<b>158 075,00</b>	<b>158 075,00</b>	<b>741 575,00</b>	<b>741 575,00</b>

⇒ Budget annexe du Jardin botanique :

Le projet de budget primitif 2025 du budget annexe du jardin botanique s'élève à 214K€ uniquement en section de fonctionnement :

BUDGET ANNEXE JARDIN BOTANIQUE en euros	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	214 080,00	214 080,00	0,00	0,00	214 080,00	214 080,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Opérations de l'exercice (A)</b>	<b>214 080,00</b>	<b>214 080,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>214 080,00</b>	<b>214 080,00</b>
Résultats reportés N-1 (B)						
Restes à réaliser (RAR) (C)					0,00	0,00
<b>TOTAL DU BUDGET (A+B+C)</b>	<b>214 080,00</b>	<b>214 080,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>214 080,00</b>	<b>214 080,00</b>

⇒ Budget annexe Petite Enfance :

Le projet de budget primitif 2025 du budget annexe de la petite enfance s'élève à 573K€ uniquement en section de fonctionnement :

BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE en euros	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	573 340,00	573 340,00	0,00	0,00	573 340,00	573 340,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Opérations de l'exercice (A)</b>	<b>573 340,00</b>	<b>573 340,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>573 340,00</b>	<b>573 340,00</b>
Résultats reportés N-1 (B)						
Restes à réaliser (RAR) (C)						
<b>TOTAL DU BUDGET (A+B+C)</b>	<b>573 340,00</b>	<b>573 340,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>573 340,00</b>	<b>573 340,00</b>

Les maquettes budgétaires des différents budgets (annexes 5) sont jointes à la présente délibération, de même que les documents budgétaires suivants :

- Un rapport de présentation (annexe 6) qui permet d'appréhender dans le détail les éléments du budget primitif 2025 de chaque budget,
- La note brève et synthétique sur les informations essentielles du budget primitif 2025 (annexe 7) telle que prévue à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet également de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, M. le Maire en informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les budgets primitifs 2025 du budget principal et des budgets annexes camping municipal, jardin botanique et petite enfance de la commune de Saint-Jean-de-Luz au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement », tels que détaillés dans le rapport de présentation joint (annexe 6),
- d'approuver la note brève et synthétique sur les informations essentielles du budget primitif 2025 telle que prévue à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales jointe à la présente délibération (annexe 7),
- d'autoriser M. le Maire dans le cadre de l'article L.5217-10-6 du CGCT de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, et d'en informer l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance pour le budget principal et les budgets annexes jardin botanique et petite enfance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, Administration générale, Ressources humaines » du 13 mars 2025,
- Approuve les budgets primitifs 2025 du budget principal et des budgets annexes camping municipal, jardin botanique et petite enfance de la commune de Saint-Jean-de-Luz au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement », tels que détaillés dans le rapport de présentation joint (annexe),

#### Budget principal

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement :

#### Dépenses

**Adopté à 29 voix**

**4 contre** (M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos)

## Recettes

### **Adopté à 25 voix**

**4 contre** (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier)

**4 abstentions** (M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos)

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement :

## Dépenses

### **Adopté à 29 voix**

**4 contre** (M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos)

## Recettes

### **Adopté à 25 voix**

**8 contre** (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier, M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos)

## Budget annexe du camping municipal

### **Adopté à l'unanimité**

## Budget annexe du jardin botanique

### **Adopté à 29 voix**

**4 contre** (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier)

## Budget annexe de la Petite enfance

### **Adopté à l'unanimité**

- Approuve la note brève et synthétique sur les informations essentielles du budget primitif 2025 telle que prévue à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales jointe à la présente délibération (annexe).

**Adopté à l'unanimité**

- Autorise M. le Maire dans le cadre de l'article L.5217-10-6 du CGCT de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, et d'en informer l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance pour le budget principal et les budgets annexes jardin botanique et petite enfance.

**Adopté à l'unanimité**

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,  
Jean-François Irigoyen

